

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (salle des Sucs),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **19**
Ayant pris part au vote :
(vote public) : **21**
○ Pour : **21**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **0**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, DURIEUX Gladys et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absents : MM. CELLE Hubert, MOULIN Christophe et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MOUNIER Emeline à M. DURIEUX Pierre.
Mme DREVET Hélène a donné pouvoir à Mme MARCON Catherine.

Date de convocation :
Le 07 avril 2023

Date d'affichage :
Le 07 avril 2023

M. POINAS, Vice-Président, rappelle aux élus communautaires la gestion par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon des circuits de ramassage en services spéciaux et en lignes régulières, par délégation de la Région Auvergne – Rhône-Alpes.

Il indique que la Région Auvergne – Rhône-Alpes a transmis à la Communauté de Communes un avenant concernant l'exécution du service 311.01 (Riotord / Saint-Didier-en-Velay) avec les autocars Jaccon.

Cet avenant présente la mise en place d'un nouveau véhicule sur cette ligne au vu de la hausse des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le présent marché est un accord-cadre et ne fixe donc pas de montant maxi ou minimum.

Les nouveaux prix unitaires induits par ce véhicule supplémentaire sont de 163.65 € HT, taux kilométrique 0.345 € HT, soit un coût journalier de 192.77 € pour 84.40 km parcourus.

DELIBERATION N° :
DC/2023-04-11/27

OBJET DE LA SEANCE :
Ramassage scolaire

Circuits spéciaux
Service 311.01
Avenant marché

Il propose au Conseil Communautaire de se positionner sur cet avenant.

AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041127-AU
Reçu le 19/04/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'avenant présenté par la Région Auvergne – Rhône-Alpes concernant le circuit spécial 311.01 de ramassage scolaire situé sur le territoire de la Communauté de Communes (Riotord / Saint-Didier-en-Velay),
- autorise M. le Président, en qualité de représentant de l'organisateur secondaire de ramassage scolaire qu'est la Communauté de Communes, à signer cet avenant avec l'entreprise concernée et toutes les pièces utiles s'y rapportant pour le circuit spécial de ramassage scolaire précité.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041127-AU
Reçu le 19/04/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le